

■ **AM Curchod Sàrl**, à Dailens, CH-550-1032748-3, exploitation d'un atelier mécanique (FOSC du 21.01.2003, p. 15/822034). Curchod Daniel et Curchod Valérie, tous deux inscrits sans signature et qui ne sont plus associés, cèdent leur part respective de CHF 3'000 et de CHF 2'000 à l'associé-gérant Curchod Patrick, maintenant titulaire d'une part de CHF 15'000, d'une part de CHF 3'000 et d'une part de CHF 2'000. Statuts modifiés le 5 juin 2009. Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Selon déclaration du gérant du 5 juin 2009, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte. Le capital de CHF 20'000 est désormais divisé en 20 parts sociales de CHF 1'000, dont Curchod Patrick est titulaire. Communications aux associés: par écrit ou par courriel.

Registre journalier no 9098 du 12.06.2009

(05075992 / CH-550.1.032.748-3)